



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIRET

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°45-2019-169

PUBLIÉ LE 29 AOÛT 2019

Sommaire

DRFIP de la Région Centre-Val de Loire et du Département du Loiret

45-2019-08-26-046 - Arrêté portant délégation de signature (2 pages)	Page 3
45-2019-08-26-047 - Arrêté portant délégation de signature (2 pages)	Page 6
45-2019-08-26-048 - Arrêté portant délégation de signature (2 pages)	Page 9

DRFIP de la Région Centre-Val de Loire et du
Département du Loiret

45-2019-08-26-046

Arrêté portant délégation de signature

Délégation de signature au responsable du pôle gestion publique

**DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES
PUBLIQUES DU CENTRE-VAL DE LOIRE ET
DU DEPARTEMENT DU LOIRET**

**DÉCISION DE DÉLÉGATION GÉNÉRALE DE SIGNATURE AU RESPONSABLE
DU PÔLE GESTION PUBLIQUE**

L'administratrice des finances publiques, directrice régionale des finances publiques du Centre-Val de Loire et du département du Loiret par intérim,

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 11 décembre 2009 portant création de la direction régionale des finances publiques du Centre-Val de Loire et du département du Loiret ;

Vu l'arrêté du 11 juin 2019 chargeant Mme Nadine LE MANER, administratrice des finances publiques, directrice du pôle pilotage et ressources à la direction régionale des finances publiques du Centre-Val de Loire et du département du Loiret, de l'intérim de la direction régionale des finances publiques du Centre-Val de Loire et du département du Loiret ;

Vu l'arrêté préfectoral du 26 août 2019 portant délégation de signature en matière de gestion domaniale à Mme Nadine LE MANER, directrice régionale des finances publiques du Centre-Val de Loire et du département du Loiret par intérim ;

ARRETE

Article 1 – Délégation générale de signature est donnée à :

- M. Franck POULET, administrateur des finances publiques, responsable du pôle gestion publique.

Celui-ci reçoit mandat de me suppléer dans l'exercice de mes fonctions et de signer, seul, ou concurremment avec moi, tous les actes relatifs à ma gestion et aux affaires qui s'y rattachent, sous réserve des restrictions expressément prévues par la réglementation.

Il reçoit délégation à l'effet de signer l'ensemble des décisions, contrats, conclusions, mémoires et, d'une façon générale, des actes, y compris les actes de procédure, listés dans l'arrêté préfectoral du 26 août 2019 susvisé, à l'exception des actes suivants :

- actes de cession des biens immobiliers dont le produit net revenant à l'État est supérieur à 250 000 €,
- prises à bail de locaux de bureaux au profit des services de l'État, dont le montant annuel hors taxes hors charges excéderait 150 000 €.

Il est autorisé à agir en justice et effectuer des déclarations de créances.

Article 2 - Reçoivent les mêmes pouvoirs, à condition de n'en faire usage qu'en cas d'absence ou d'empêchement de ma part ou de M. Franck POULET, sans toutefois que cette circonstance soit opposable aux tiers et sous réserve des restrictions expressément prévues par la réglementation :

- M. Nicolas GOUGET DE LANDRES, administrateur des finances publiques adjoint, responsable de la division des opérations de l'État,
- Mme Luce ROPARS, administratrice des finances publiques adjointe, responsable de la division secteur public local et action et étude économiques,
- Mme Laure PERRAD, administratrice des finances publiques adjointe, responsable de la division missions domaniales.

Article 3 – Le présent arrêté sera publié recueil des actes administratifs de la préfecture du Loiret.

Fait à Orléans, le 26 août 2019

L'administratrice des finances publiques,
directrice régionale des finances publiques par intérim,

Signé : Nadine LE MANER

DRFIP de la Région Centre-Val de Loire et du
Département du Loiret

45-2019-08-26-047

Arrêté portant délégation de signature

Délégation de signature aux agents du service des domaines

**DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES
PUBLIQUES DU CENTRE-VAL DE LOIRE ET
DU DEPARTEMENT DU LOIRET**

ARRÊTÉ PORTANT SUBDÉLÉGATION DE SIGNATURE

Le préfet du Loiret, Officier de la Légion d'Honneur, Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la Direction générale des finances publiques ;

Vu l'arrêté préfectoral du 26 août 2019 portant délégation de signature à Mme Nadine LE MANER, directrice régionale des finances publiques du Centre-Val de Loire et du département du Loiret par intérim,

ARRETE

Article 1 - La délégation de signature qui est conférée à Mme Nadine LE MANER, directrice régionale des finances publiques du Centre-Val de Loire et du département du Loiret par intérim, par l'article 1^{er} de l'arrêté du 26 août 2019, avec faculté pour chacun d'eux d'agir séparément et sur sa seule signature, l'énonciation des pouvoirs ainsi conférés étant limitative, sera exercée par :

- M. Franck POULET, administrateur des finances publiques, directeur du pôle gestion publique ;
- Mme Laure PERRAD, administratrice des finances publiques adjointe, chef de la division « missions domaniales ».

Article 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Franck POULET et de Mme Laure PERRAD, sans toutefois que cette circonstance puisse être opposable aux tiers ou invoquée par eux, la même délégation sera exercée par Mme Laure CHENICLET, inspectrice divisionnaire des finances publiques de classe normale ou à son défaut par Mme Ségolène CHARRIER, inspectrice des finances publiques.

Article 3. En ce qui concerne le service local du domaine, délégation est donnée à :

- M. Jean-Louis LAURES, inspecteur des finances publiques,
- M. Davy DICHARRY, inspecteur des finances publiques,
- Mme Dominique STACHOWIAK, inspectrice des finances publiques,

à l'effet de signer l'ensemble des actes listés à l'article 1er – alinéas 3 à 6 de l'arrêté préfectoral du 26 août 2019 susvisé.

Article 4 – Le présent arrêté abroge l'arrêté du 2 août 2019.

Article 5 – Le présent arrêté sera publié recueil des actes administratifs de la préfecture du Loiret.

Fait à Orléans, le 26 août 2019

Pour le Préfet,
L'administratrice des finances publiques, directrice
régionale des finances publiques par intérim,

signé : Nadine LE MANER

DRFIP de la Région Centre-Val de Loire et du
Département du Loiret

45-2019-08-26-048

Arrêté portant délégation de signature

Délégation de signature en matière de successions vacantes

**DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES
PUBLIQUES DU CENTRE-VAL DE LOIRE ET
DU DEPARTEMENT DU LOIRET**

ARRÊTÉ PORTANT SUBDÉLÉGATION DE SIGNATURE

Le préfet du Loiret, Officier de la Légion d'Honneur, Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements, et notamment son article 45 ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu l'arrêté interministériel du 23 décembre 2006 relatif à l'organisation de la gestion de patrimoines privés et de biens privés, modifié par l'arrêté interministériel du 21 décembre 2007 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 26 août 2019 portant délégation de signature à Mme Nadine LE MANER, directrice régionale des finances publiques du Centre-Val de Loire et du département du Loiret par intérim, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions et compétences, tous les actes se rapportant à l'administration provisoire des successions non réclamées, à la curatelle des successions vacantes, à la gestion et à la liquidation des successions en déshérence dans le département du Loiret,

ARRETE

Art. 1. – La délégation de signature qui est conférée à Mme Nadine LE MANER, directrice régionale des finances publiques du Centre-Val de Loire et du département du Loiret par intérim, par l'article 1^{er} de l'arrêté du 26 août 2019 à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions et compétences, tous les actes se rapportant à l'administration provisoire des successions non réclamées, à la curatelle des successions vacantes, à la gestion et à la liquidation des successions en déshérence dans le département du Loiret, sera exercée par M. Franck POULET, directeur chargé du pôle de la gestion publique, et par Mme Laure PERRAD, administratrice des finances publiques adjointe, chef de la division « missions domaniales ».

Art. 2. – En cas d'absence ou d'empêchement, la même délégation sera exercée par Mme Laure CHENICLET, inspectrice divisionnaire des finances publiques de classe normale, ou à son défaut par Mme Ségolène CHARRIER, inspectrice des finances publiques.

Art. 3. – Délégation est accordée aux fonctionnaires suivants, à l'effet de signer tous documents relatifs à la gestion des biens mobiliers, aux opérations comptables liées à la

cession, la gestion ou la location des biens immobiliers inférieures ou égales à 3 000 € en dépenses et 7 500 € en recettes :

- M. Gérald BLEE, contrôleur principal des finances publiques,
- M. Gilles FUHRER, contrôleur principal des finances publiques,
- Mme Martine COSNUAU, contrôleur principal des finances publiques,
- Mme Bernadette VILATTE, contrôleur principal des finances publiques,
- M. Thierry CADOR, contrôleur des finances publiques,
- Mme Valérie MEUNIER, agent administratif des finances publiques de 2ème classe.

Art. 4 – Le présent arrêté abroge l'arrêté en date du 02/08/2019.

Art. 5 – Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Loiret et affiché dans les locaux de la direction régionale des finances publiques du Centre-Val de Loire et du département du Loiret.

Fait à Orléans, le 26 août 2019

Pour le Préfet,

L'administratrice des finances publiques, directrice
régionale des finances publiques par intérim

signé : Nadine LE MANER